

Logiques sociales des adhérents aux coopératives agricoles du marche de gros de Bouake : cas de la coopérative SINIKINEYA

Dr Vincent Djibli DIBI
vincentdibi@gmail.com

Dr Robert G. LOBA
robertloba@uao.edu.ci

Université Alassane Ouattara
(Bouaké / Côte d'Ivoire)

Résumé : Ce travail analyse, à partir d'une enquête de terrain, les différentes logiques qui ont animé les sociétaires de la coopérative SINIKINEYA. La particularité de cette coopérative réside dans le fait qu'elle renferme à la fois plusieurs acteurs à savoir des commerçants, des producteurs, les acheteurs (grossistes). Chacune de ces catégories socio-professionnelles veut défendre ses intérêts à travers la coopérative SINIKINEYA. Cette diversité d'intérêt d'acteurs influence le bon fonctionnement de la coopérative. On assiste en fait à un conflit d'intérêt entre les trois catégories d'acteurs de la coopérative SINIKINEYA. Pour un bon fonctionnement, la coopérative SINIKINEYA se doit d'arrêter des mesures strictes et d'adopter une nouvelle politique afin d'amener l'ensemble de ses membres à épouser et à militer pour la mise en œuvre des objectifs de l'ensemble de ses membres.

Mots clés: SINIKINEYA, Logiques, coopératives, adhérents,

Abstract: This work analyzes, from a field survey, the different logics that have amalgamated the members of the SINIKINEYA cooperative. The particularity of this cooperative lies in the fact that it contains at the same time several actors namely traders, producers, buyers (wholesalers). Each of these socio-professional categories want to defend these interests through the SINIKINEYA cooperative. This diversity of stakeholder interest influences the smooth running of the cooperative. In fact, there is a conflict of interest between the three categories of SINIKINEYA cooperative actors. For a smooth operation, the SINIKINEYA cooperative must adopt strict measures and adopt a new policy in order to bring all its members to marry and to fight for the implementation of the objectives of the whole of these members.

Key words: SINIKINEYA, Logics, cooperatives, members

Introduction

Les coopératives sont un instrument de lutte pour les travailleurs agricoles et les ouvriers contre l'exploitation capitaliste dans l'Europe du XIXe siècle (Dibi, 2001). En effet, elles étaient le moyen par lequel les classes populaires revendiquaient l'amélioration de leur condition de travail et s'opposaient à la reproduction des inégalités sociales. En Afrique subsaharienne, le système coopératif a été organisé dans le cadre d'une politique internationale qui considère les coopératives comme l'outil par excellence pour libérer les pays en voie de développement (Dia, 1952). La pauvreté qui

ne cesse de s'accroître en Afrique (plus de 50% de la population) après les indépendances va pousser les dirigeants à épouser l'idée de coopérative (Youkeli, 2015).

En Côte d'Ivoire, les politiques publiques ont mis un accent particulier sur la création d'organisation coopérative pour soutenir le développement économique et social en incitant la population à y adhérer massivement afin de lutter contre la pauvreté (N'goran, 2010). L'embellie économique des années 1960 et 1970 a suscité une grande adhésion des populations à cette politique de coopérative. Ainsi, sous l'impulsion du président Félix Houphouët Boigny, la Côte d'Ivoire s'est lancée dans la politique volontariste de développement de l'Agriculture d'exportation par le moyen des coopératives Étatiques. Ces coopératives initiées par l'État étaient encadrées par les sociétés d'État telles que : la MOTORAGRI¹, la SATMACI², etc. Il y avait également des mesures incitatives pour booster l'adhésion aux coopératives agricoles comme « la coupe nationale du progrès » en 1967 pour célébrer les producteurs les plus méritants. Avec la libéralisation progressive de l'économie dans les années 90, une nouvelle loi sur les coopératives est votée. Cette loi (n°97. 721 du 23 Décembre 1997) donne un nouvel élan au mouvement coopératif ivoirien.

Conformément à cette loi, plusieurs coopératives ont été créées au Marché de Gros de Bouaké (MGB), inauguré en Avril 1998, et qui a pour mission de fournir en vivrier tous les marchés locaux et sous régionaux. Une de ses coopératives a retenu toute notre attention dans le cadre de cette étude du fait de la multiplicité de ses acteurs. Il s'agit de la coopérative SINIKINEYA. La particularité de la coopérative SINIKINEYA est en effet d'avoir en son sein plusieurs catégories d'acteurs, notamment les producteurs, les acheteurs (grossistes) et les commerçants. En fait, chaque catégorie d'acteurs a sa propre logique d'adhésion qui justifierait sa présence et son attitude au sein de la coopérative. Aujourd'hui, la vie de la coopérative est mise en péril du fait des réels problèmes qui apparaissent.

¹MOTORAGRI: Société pour le développement de la Motorisation de l'Agriculture Ivoirienne

²SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire

La question des coopératives agricoles n'a pas laissé indifférents certains observateurs et chercheurs qui ont fait à ce sujet, de nombreuses publications: N'goran (2008, 2014), Kandem (2010); Abdou (2011); Vanga (2012).

Mais les dimensions socioéconomiques qui attirent notre attention ici sont celles qui expliquent les logiques sociales d'adhésion qui ont une répercussion sur la coopérative SINIKINEYA. Ces réalités ont fait l'objet de tentatives de résolution qui n'ont pas abouti à une issue concluante. De telles situations ont débouché sur une impasse se traduisant par le mauvais fonctionnement de la coopérative.

Alors, comment peut-on expliquer les raisons de la présence des différentes catégories d'acteurs avec diverses logiques au sein de la coopérative SINIKINEYA?

L'objectif de cet article est d'analyser et de comprendre les raisons explicatives de la présence de plusieurs catégories d'acteurs ayant différentes logiques au sein de la coopérative agricole SINIKINEYA. Car cela a une répercussion sur le fonctionnement de la coopérative.

1 Méthodologie

Cette étude s'appuie sur une enquête menée auprès d'un échantillon de 13 personnes enquêtées. Ce nombre s'explique par le fait que les membres de la coopérative étaient en compagnie agricole dans les zones rurales lors de notre enquête. Cet échantillon a été choisi sur la base de la disponibilité des membres présents. Ainsi, ces personnes ont été retenues par la technique de boule de neige. Compte tenu de la dimension qualitative dans laquelle s'inscrit cette étude, les informations ont été recueillies à travers un guide d'entretien mobilisé dans le cadre d'un entretien semi-directif. Ce guide d'entretien a laissé une éventualité à nos enquêtés de mieux s'exprimer à savoir (trajectoire sociale, motivation de s'intégrer dans la vision de la coopérative ...). L'ensemble de nos investigations ont eu lieu au marché de gros de Bouaké dans le mois de Juillet 2016.

Pour l'analyse des données collectées, la théorie des parties prenantes, de l'acteur stratégique et de la rationalité limitée sont sollicitées ici pour en donner l'éclairage. Parce qu'elles permettent de mieux appréhender les logiques sociales qui guident les comportements de tous membres. Elles permettent en plus de mieux cerner les intérêts en jeu.

Ainsi dans une première approche, nous présenterons la coopérative et identifierons ses différentes catégories d'acteurs. Dans une deuxième approche, nous analyserons les logiques des acteurs au sein de la coopérative SINIKINEYA. Pour finir, nous montrerons l'impact des logiques des sociétaires sur le fonctionnement de la coopérative SINIKINEYA.

2 Résultats et discussions

2.1 Présentation de la coopérative SINIKINEYA

Il a été créé entre les personnes soussignées et celles qui adhéreront ultérieurement, une société coopérative régie par les dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA³ relatif au droit des sociétés coopératives adoptés le 15 Décembre 2010 à Lomé et toutes autres dispositions légale et réglementaire en vigueur et par les statuts. La coopérative SINIKINEYA a été créée le 05 Avril 2014. SINIKINEYA en malinké signifie : « *SINI* » Demain et « *KINEYA* » Santé. Cela signifie en un mot « *demain tout ira bien* ». La coopérative compte aujourd'hui cent soixante-trois (163) membres dont six (6) femmes et est composée de commerçants, d'acheteurs, et de producteurs. Elle est spécialisée dans la commercialisation des produits agricoles tel que : le maïs, l'anacarde, le piment, l'arachide, le mil, le sorgho et le riz local.

2.1.1 Objectifs de la coopérative SINIKINEYA

La société coopérative SINIKINEYA a pour objectif : la production, la collecte, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles de ses membres. Elle milite pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de ses membres avec la recherche et l'accès facile aux financements. Pour accroître son rendement, la coopérative SINIKINEYA envisage le renforcement des capacités professionnelles et intellectuelles par la formation de ses membres. Ces renforcements de capacités professionnelles s'accompagnent par un approvisionnement en intrants et matériels agricoles aux membres.

³OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

2.1.2 Condition d'adhésion à la coopérative SINIKINEYA

-Respect des principes coopératifs

La société coopérative SINIKINEYA exerce ses activités suivant les principes coopératifs universellement reconnus. La société coopérative est une entreprise : en clair, elle s'inscrit dans l'économie de marché concurrentielle, tout en entendant mettre en œuvre ses objectifs propres de développement durable, ce qui signifie que l'organisation et le fonctionnement de SINIKINEYA sont dominés par les principes coopératifs universellement consacrés que sont :

- l'adhésion volontaire des membres : la coopérative est une organisation fondée sur le volontariat et ouverte à toutes les personnes aptes à utiliser ses services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres. C'est pourquoi la coopérative exclue toute discrimination;

- la double qualité, c'est-à-dire, le double rapport d'association et d'activité : les associés coopérateurs sont simultanément associés du groupement et clients du bien ou du service produit. Cela modifie l'objectif de l'entreprise, puisque au-delà de la rentabilité financière, il est aussi question de satisfaire les besoins de ceux qui participent à l'orientation de l'entreprise et bénéficient des services proposés;

- l'affectation des résultats qui donne la priorité aux réserves, à un réinvestissement au sein du groupement et au bénéfice direct pour les membres;

- l'impartageabilité des réserves et la dévolution désintéressée de l'actif net; ce qui consacre la notion de propriété collective et de pérennité de la coopérative SINIKINEYA, de génération en génération ;

- la gestion démocratique qui illustre le mode de fonctionnement de l'entrepreneuriat collectif: la règle de l'égalité entre les personnes, « une personne égale une voix », s'appliquant à l'ensemble de l'organisation et conduisant à une répartition des pouvoirs fondés sur la représentation du plus grand nombre ;

- l'éducation et la formation: la coopérative fournit à ses membres, dirigeants et/ou employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur structure;

- la proximité du groupement avec ses membres dans la mesure où il répond aux besoins exprimés localement;

- la cohésion entre les membres: la coopérative SINIKINEYA est issue de l'action d'individus qui se sont unis afin de faire face, ensemble, à des besoins individuels ou collectifs, le lien avec le groupement étant fort, tout comme l'ancrage dans le territoire. Par ailleurs, pour apporter un meilleur service aux membres et renforcer le mouvement coopératif, elle œuvre ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

-Procédure et condition d'adhésion

L'adhésion à la société coopérative SINIKINEYA s'opère par décision du Conseil d'Administration et confirmée par la plus prochaine Assemblée Générale. Pour statuer, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale prennent en compte:

- La majorité du candidat (18 ans);
- Sa bonne moralité, ses antécédents avec les autres membres de l'association et la jouissance de ses droits civils et politiques;
- Sa résidence sur le territoire de la circonscription du siège social et son non appartenance à une coopérative poursuivant le même objectif dans le même ressort territorial;
- Le partage du lien commun unissant les membres de la coopérative et surtout l'engagement aux respects des présents statuts et règlements intérieurs ainsi que toutes les décisions valablement adoptées par les organes décisionnels de la coopérative.

L'acquisition de la qualité de membre de la coopérative est encore subordonnée au paiement d'un droit d'adhésion fixé à (dix milles francs) 10.000 F CFA non remboursable. Le droit d'adhésion est perçu pour couvrir les frais liés à la gestion des démarches administratives. Cependant, pour être un membre actionnaire en plus du droit d'adhésion, il faut payer la somme de (cents mille francs) 100.000 F CFA.

2.2 Les raisons d'adhésion à la coopérative

Les raisons qui motivent l'adhésion à la coopérative SINIKINEYA sont d'ordre social, économique, professionnel, etc, et varient selon chaque catégorie d'acteurs.

2.2.1 Raison d'adhésion des producteurs

L'adhésion aux coopératives pour les producteurs s'explique par le fait qu'ils veulent une bonne vente de leurs produits. Ne voulant pas vendre leurs produits à un prix bas, ils préfèrent se mettre en coopérative pour que celle-ci leurs apportent son soutien. En effet, les producteurs décident de donner leurs produits aux coopératives parce que celles-ci ont la capacité de trouver des acheteurs dignes de confiance pour leurs produits. Pour eux, adhérer à une coopérative est non seulement le moyen le plus sûr et le plus garanti pour la commercialisation de leurs produits mais aussi pour obtenir des gains plus consistants. Cela se confirme dans les propos d'anonymat.

« Tu sais quand tu donnes ton produit à coopérative, eux ils ne vont pas fuir avec ton argent. Mais avec les autres acheteurs là ils prennent et puis ils ne viennent pas avec notre argent mais avec coopérative c'est bon ».

C'est ce que MASON et MITROFF (1981) décrivent dans leurs théories qui reposent sur une analyse détaillée des positions, des intérêts et l'influence que des individus, des groupes ou des institutions ont envers l'enjeu en cause.

2.2.2 Raison d'adhésion des acheteurs (grossistes)

Pour cette catégorie d'acteur, il est nécessaire d'avoir des fonds conséquent ou des prêts pour exercer leurs activités. Ainsi, la coopérative apparaît comme une source de financement pour des activités, ce qui explique leur adhésion massive. Selon M. Daouda: « Aujourd'hui se regrouper est quelque chose de très bon parce que au fur et à mesure que vous vous regroupez vous avez assez de moyens pour travailler ».

De ces propos ressort que ceux-ci utilisent la coopérative pour parvenir à leurs fins qui est de chercher une subvention pour leurs activités. C'est ce que Crozier(1987) souligne en ces termes: « Qu'il cherche par conséquent non pas à atteindre les solutions optimales, mais opte souvent pour la solution qui permet de se procurer une satisfaction suffisante ».

2.2.3 Raisons d'adhésion des commerçants

Cette catégorie d'acteur n'a pour ultime objectif la maximisation de leur profit. Ainsi, ils ont adhéré à la coopérative non seulement pour avoir des débouchés pour évacuer leurs produits mais aussi se conformer aux règles du marché, c'est-à-dire avoir les papiers nécessaires pour la transaction de leurs produits. D'après Mr A. « (...) les gendarmes nous tracassent, nous embêtent ». À travers ces propos, il en ressort que ces personnes aspirent à un changement dans leurs activités. C'est ce que MASON (1981) décrit à travers sa théorie qui repose sur une analyse détaillée des positions, des intérêts et l'influence que des individus, des groupes ou des institutions ont envers l'enjeu en cause. En élargissant la perspective que les promoteurs ont des impacts de leur activité et de leur compréhension des interrelations de leur organisation avec leur environnement.

2.2.4 Raison sociale d'adhésion aux coopératives

En Afrique, le lien fraternel est de tel enseigne que chaque personne se reconnaît en l'autre. Dans le Marché de Gros d Bouaké (Côte d'Ivoire), le fait d'appartenir à une coopérative apparaît comme un phénomène culturel car dans ces lieux nul n'est seul, tous appartiennent à une organisation (coopérative). Cet esprit de groupe, ce sentiment d'appartenir à la même famille est le point fort des peuples Malinké majoritaire dans la coopérative SINIKINEYA. Ainsi les communautés s'organisent afin de s'aider mutuellement à travers les tontines dans les quartiers pour pouvoir soutenir leur frère le moment venu. Au vue de cela nous constatons que l'esprit coopératif est inscrit dans nos sociétés et nul ne veut laisser son frère seul dans tout ce qu'il entreprend. Cela se confirme par les dits de M. Traore. «SINIKINEYA appartient à mes frères donc je ne peux pas laisser pour aller dans l'autre ». Ainsi, la coopérative permettrait à ses membres non seulement de travailler ensemble et en harmonie mais aussi de se soutenir mutuellement en leur portant assistance.

2.3 Les logiques des acteurs au sein de la coopérative

2.3.1 Logiques des producteurs au sein de la coopérative

Les producteurs sont ceux-là même qui fournissent les produits dont la coopérative a besoin pour fonctionner notamment l'anacarde, la cola, l'igname ... Pour eux la coopérative est un moyen pour vendre leurs produits sans même se déplacer vers les villes. En effet, pendant chaque période de traite, la coopérative délègue des personnes pour aller prendre des produits depuis les campagnes lieu de production. Les producteurs constamment en brousse ne peuvent assister aux réunions convenablement et régulièrement afin d'apporter leur pierre à l'édifice. C'est ce qu'affirme un anonyme en ces termes: « On n'est pas toujours en place tantôt en brousse tantôt en déplacement donc ce n'est pas évident qu'on assiste aux réunions».

Il ressort de cette assertion que seule l'évacuation de leurs produits leur importe. C'est ce que justifie ce désintérêt au niveau de la vie de la coopérative. C'est ce que Michel CROZIER (1987) essaie de mettre en exergue à travers la théorie car selon lui seul la satisfaction personnel compte.

2.3.2 Logiques des acheteurs au sein de la coopérative

Pour ces catégories d'acteurs, c'est à la coopérative de trouver des fonds d'investissements pour ses membres afin que ceux-ci puissent exercer leur métier comme ils auraient voulu en adhérant à la coopérative. C'est ainsi que pour eux toute sorte de cotisation au sein de la coopérative est considérée comme une sorte d'escroquerie de la part des dirigeants. C'est ce qui justifie la réticence de ces personnes lors des paiements. C'est ce que Mr M. affirme « ils refusent de payer leurs parts ». Cependant, la coopérative est sensée fonctionner avec des parts sociales qui ne sont rien d'autre que la somme des parts de chaque membres. Ce qui ressort de ces propos est que ces personnes adoptent ce comportement parce que pour eux la coopérative est lieu où l'on vient pour s'enrichir et non pour développer la coopérative. Chose que Masson peint dans la théorie des parties prenantes.

2.3.3 Logiques des commerçants au sein de la coopérative SINIKINEYA

Chaque commerçant veut accroître son chiffre d'affaires, c'est pourquoi, qu'ils participent à la vie de la coopérative ou pas, du moment où la coopérative satisfait leurs besoins c'est-à-dire vendre leurs produits et donner leurs parts c'est qu'elle fonctionne bien. Selon les dits de Mr D.: « Quand on dit coopérative là quand tu donnes ton produit et puis la coopérative réussit à payer ton argent ça veut dire que c'est bon ».

Il ressort de cette affirmation que la maximisation de leur revenu est leur seul but visé à tel point qu'ils ne se souviennent pas de la date de la dernière réunion de leur coopérative. Les petits commerçants, se focalisent plus sur les répartitions annuelles, des gains de la coopérative. En effet, ayant de faibles revenus ceux-ci ne peuvent que se rabattre sur les gains de la coopérative, c'est pourquoi ils sont déterminés pour que la coopérative fasse de gros gains qui leurs sera bénéfique plus tard. C'est ce qui explique le grand respect accordé aux dirigeants communément appelés « patrons ».

2.3.4 Logique sociale des acteurs au sein de la coopérative SINIKINEYA

De nos jours, personne ne veut se sentir isolé, en marge de la société ou marginalisé, c'est pourquoi les personnes adhèrent massivement aux coopératives car en

dehors de la coopérative et du Marché de gros, le lien fraternel existe encore, ce qui forme une solidarité très solide qu'aspirent les membres en adhérant aux coopératives. Aussi ils veulent se sentir assistés lors des événements malheureux comme heureux. En effet, lorsqu'un membre perd l'un de ses proches, la coopérative adopte des mesures afin de venir en aide à ce dernier dans l'organisation des funérailles. Aussi lors des événements heureux tels que les mariages, baptêmes et autres, la coopérative prévoit aussi des fonds pour soutenir ses adhérents. Le fait le plus marquant, c'est lorsque l'un de ses membre ne rembourse pas à temps les prêts des bailleurs de fonds tel que les indiens, la coopérative se porte garant pour le remboursement de sa dette afin de préserver la dignité de ses membres, mais aussi l'image de la coopérative. Aussi dans le milieu du commerce, il est nécessaire de se familiariser avec les autres afin de profiter de capital social pour en tirer des profits personnels car il n'y a de richesse que d'homme.

2.4 Les conséquences des différentes logiques des acteurs

Les conséquences des différentes logiques au sein de la coopérative SINIKINEYA du Marché de Gros de Bouake sont multiples et varient d'un acteur à un autre.

2.4.1 Au niveau des producteurs

L'activité des producteurs qui exige la présence constante de ceux-ci dans les campagnes entraîne leur absence récurrente aux cours des réunions. Cela se confirme par les dires de M. Yacouba T : « bon souvent il y a des réunions et cela trouve qui je suis en brousse (...) ». De ces propos, l'on pourrait retenir que ceux-ci portent un plus grand intérêt vis-à-vis de leurs activités personnelles au détriment de la coopérative.

2.4.2 Au niveau des acheteurs

Le refus de certains membres à s'acquitter de leur droit de cent mille (100.000 F CFA) pour l'avancée de la coopérative, entraîne la pénurie de fonds de financement au sein de cette organisation. Ces cent mille (100.000 F CFA) en effet constitueraient les fonds de cette coopérative. Ainsi depuis sa création SINIKINEYA connaît d'énormes difficultés financières pour assurer les activités de tous ses membres dûes au

non paiement des parts sociales car comme le dit le directeur: « nos propre fonds (...) ne peut pas faire le travail comme il se doit ». Il ressort de ces propos que les fonds existants de la coopérative ne peuvent pas financer les activités de tous ses membres.

2.4.3 Au niveau des commerçants

La recherche de profit qui anime cette catégorie d'acteur se solde souvent par la demande de l'agrément de certains membres. En effet après avoir atteint leur objectif, certains commerçants ne voient plus l'intérêt de rester encore dans la coopérative. De plus certains ont des ambitions futures de créer leur propre coopérative donc après leur agrément deviennent des concurrents à la coopérative mère.

2.4.4 Conséquences sociales des logiques sur la coopérative

Le but de toute coopérative est de travailler de manière grouper afin de booster les activités de la coopérative. Ainsi au sein de la coopérative SINIKINEYA bon nombre de membres satisfaits d'être dans cette coopérative. Ce qui est confirmé par les propos de certains de nos enquêtés dont T. Daouda qui estiment que: « ...aujourd'hui se regrouper est quelque chose de très bon parce que au fur et à mesure que vous vous regrouper le travail avance ».

Aussi l'harmonie et la solidarité qui règnent au sein de la coopérative peuvent amener d'autres personnes à adhérer à cette coopérative. Cela est constaté dans les dits de T. Daouda: « je suis fier d'être commerçant avec coopérative SINIKINEYA parce que quand je m'assois et je regarde voir il y a l'entente dedans » d'autres également soutiennent cette idée car pour M. O. « Il y a changement dans notre activité parce que avant on travaille individuel mais maintenant on travaille avec les coopératives ». De plus, un autre membre affirme que: « Je suis fier d'être commerçant parce que on a évolué dans le travail, on est organisé, on travaille bien et puis maintenant on est ensemble on est plus fort ». Face aux propos de nos enquêtés force est de reconnaître la satisfaction de certains membres vis-à-vis de la coopérative SINIKINEYA au le plan social.

Conclusion

Aujourd'hui dans les coopératives telle que la coopérative agricole SINIKINEYA, on y retrouve des producteurs, des acheteurs et des commerçants. Cette diversité d'acteurs au sein de la coopérative s'explique par le fait que ceux-ci sont complémentaires. En effet, les producteurs sont chargés de la production des denrées agricoles. Les acheteurs s'approvisionnement auprès des producteurs puis acheminent la récolte au Marché de Gros de Bouaké (MGB). Les commerçants eux sont chargés de la vente en détails vers d'autre horizon.

Concernant les logiques sociales des sociétaires dans la coopérative agricole SINIKINEYA, il ressort que chaque catégorie d'acteurs a une motivation particulière pour adhérer à la coopérative. Ainsi, les producteurs adhèrent à la coopérative pour une meilleure vente de leurs produits. Quant aux acheteurs, ils adhèrent à la coopérative pour avoir une source de financement pour leurs activités. Enfin, les commerçants ont intégré la coopérative pour avoir les papiers de transaction afin d'évacuer librement leurs produits. Par ailleurs, le comportement de chaque acteur en vue d'atteindre ses propres objectifs, laisse entrevoir un ensemble d'inconvénients pour le bon fonctionnement de la coopérative SINIKINEYA.

Bibliographie

- CROZIER, M. (1987). « L'analyse stratégique en milieu hospitalier pertinence et méthodologie ». *Gestions Hospitalières*, (n° 261, Décembre 86/ Janvier 87), p. 787-791.
- DIA, M. (1952). *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- DIBI, V. (2001). La contribution des coopératives dans le développement de l'agriculture vivrière en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Bouaké
- DUVIGNAUD J. 1966, *Introduction à la Sociologie*. Gallimard.
- GUY, T. (2004) Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs, Bureau international du Travail
- KOUADIO, K. J. (2010). Mode de constitution et régulation sociale au sein des groupes de caution solidaire féminins. Une étude du rôle de la confiance dans les organisations

de type coopératif au marché Gouro de gros d'Adjamé, Mémoire de licence, Université de Bouaké.

MASON, RO & MITROFF, II, 1981 ; "Défier les Hypothèses de Planification Stratégique : Théorie, Cas et Techniques", NY, Wiley, ISBN 0-471-08219-8

MITROFF, Ian I., et Richard O. MASON. 1981. *Créer une science sociale dialectique : concepts, méthodes et modèles*. D.

Reidel. <https://books.google.com/books?id=cKJ8AAAAIAAJ>

MOLINA, E. (2010). «Mouvement coopératif et mondialisation», *Revue Vie Économique*, Volume 1, N°4,

N'GORAN, P. (2008) le repositionnement des coopératives féminines dans le champ économique ivoirien : un secours pour l'état ?, université de Bouaké-Bordeaux II

N'GORAN, K-P. (2008). L'État ivoirien et les coopératives féminines. Organisation et pratiques marchandes des commerçantes de vivriers dans le contexte de la nouvelle Loi coopérative de 1997, Thèse de doctorat, Université de Bouaké/Université de Bordeaux 2

N'GORAN, K-P. (2010). « Le commerce des produits vivriers et le positionnement des femmes dans le champ économique ivoirien », *Lettres d'Ivoire*.

SCHOLTUS Mandy (2013), coopératives les agricoles françaises peuvent-elles rester concurrentielles tout en conservant leurs finalités sociales? Mémoire de Master 2 Administration Économique et sociales, Université de Lorraine.

VANGA F. (2012), « Genre et production agricole dans les coopératives du Nord de la Côte d'Ivoire », *European Scientific Journal*, 8 (30).

YEDAN. F. (2010). Vivrier, quels enjeux pour la Côte d'Ivoire, Consulté le 06 juin 2016,

YOUKELI (09 octobre 2015) Publié par CERCLE VICTOR BIAKA BODA à 10/13/2015 07:45:00 PM sur https://www.civox.net/Pour-un-veritable-debat-sur-les-causes-et-les-enjeux-de-la-crise-ivoirienne_a6853.html

ZIZIGO, Y. (1989). *Les coopératives des femmes et la promotion des produits vivriers en Côte d'Ivoire*, Abidjan, UNCI/FLASH